



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
 Présents : 13
 Vote pour : 13
 Vote contre : 0
 Abstention : 1

Date de la convocation :

05/05/2022

Séance du 12 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 MAI, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 5 MAI 2022 s'est réuni exceptionnellement à la salle polyvalente, (crise COVID) en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 6 MAI 2022.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Mme Annik MOREL - Guy DUCHOSSOIS - Pedro BÄCHLER - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT- François VIGREUX - Evelyne CAIL - Jean-Luc ESNAULT- Benoit DEFFIE- Claude DUVOUX.

Absents excusés : Patrick MOREL ayant donné pouvoir à Mme Annik MOREL - Sylvain DECOURS.

Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Bruno MAZIOU est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<u>N° 34/2022</u>	OBJET : VENTE AUX ENCHERES DU TRACTOPELLE	3. Domaine et patrimoine 3.2 Aliénations
--------------------------	--	---

Suite à la demande du 12/02/2022, la ville de Seigy est désormais autorisée à effectuer la vente aux enchères de biens réformés à travers le site de courtage en ligne Agorastore.

Pour l'aliénation de biens mobiliers d'une valeur supérieure à 4 600 euros, l'article L2122-22 alinéa 10, du Code Général des Collectivités Territoriales, impose une délibération spécifique.

Ainsi, il est proposé de mettre en vente l'article suivant :

- Caractéristiques du tractopelle : Marque CASE - modèle 590 SR4PS - 6 200 heures - 6 godets - année 2004 - numéro de série N4GH01235
- Estimation : 13 000 € HT
- Durée de l'annonce : 2 mois (par période de 15 jours)
- prix de départ : 13 000 € HT

En conséquence, je vous propose :

- D'autoriser Madame la Maire ou à défaut un de ses adjoints ayant reçu délégation, à procéder à la mise en vente de cet article, à travers le site de courtage en ligne Agorastore et signer toutes les pièces afférentes.

Décision

Le conseil municipal décide :

- D'autoriser Madame la Maire ou à défaut un de ses adjoints ayant reçu délégation, à procéder à la mise en vente du tractopelle numéro de série N4GH01235, à travers le site de courtage en ligne Agorastore pour un prix de départ à 13 000 € HT et signer toutes les pièces afférentes.



La Maire,

Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 20/05/2022
publication le 20/05/2022

et de la



La Maire,

Françoise PLAT